

# Congé individuel de Formation (CIF)

► Le Congé Individuel de Formation permet à tout salarié de suivre, à son initiative et à titre individuel une formation de son choix

## Objectifs

- Accéder à un niveau supérieur de qualification
- Changer d'activité ou de profession
- S'ouvrir plus largement à la culture, à la vie sociale et à l'exercice des responsabilités associatives et bénévoles

- La formation choisie doit correspondre à une des catégories d'actions définies à l'article L.6313-1 du Code du travail et à la définition légale d'une action de formation professionnelle
- Le caractère professionnel de la formation n'est pas obligatoire

## Bénéficiaires

### Salariés en CDI et CDD

Ancienneté requise :

- **Cas général**  
24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié dont 12 mois dans l'entreprise
- **Salarié ayant été titulaire de CDD**  
24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié au cours des 5 dernières années, dont 4 mois, consécutifs ou non, en CDD au cours des 12 derniers mois

## Durée et modalités de mise en œuvre

### Durée

- Formation à temps plein : un an maximum par formation (de date à date)
- Formation à temps partiel ou en discontinu : 1200 heures au plus

### Nature du temps de formation

- Pour un CDI :
  - pour tout ou partie pendant le temps de travail
- Pour un CDD :
  - en dehors de la période d'exécution du contrat, sauf accord de l'employeur

### Modalités de mise en œuvre pour un CIF effectué par un CDI

- **Demande d'autorisation d'absence auprès de l'employeur**, par lettre recommandée avec AR ou remise en main propre contre décharge
  - 120 jours avant le début de la formation pour les formations à temps plein, en une seule période et d'une durée égale ou supérieure à 6 mois
  - 60 jours avant le début de la formation pour les formations de moins de 6 mois ou à temps partiel ou sur plusieurs périodes
- **Réponse de l'employeur** dans un délai de 30 jours (l'absence de réponse vaut acceptation)

### Délai de franchise entre deux CIF

variable de 6 mois minimum à 6 ans en fonction d'un calcul prenant en compte la durée du précédent CIF

## Financement

### ► Demande de prise en charge financière auprès du FONGECIF compétent (CDI et CDD)

- **CDI effectuant un CIF dans le cadre de l'entreprise** : l'autorisation d'absence accordée par l'employeur est à joindre au dossier

### 1 - Prise en charge financière : FONGECIF

- Prioritairement pour les CDI
- Exclusivement pour les CDD
- **Nature et niveau de la prise en charge**
  - **Rémunération** (Cas général) :
    - Est fonction du caractère prioritaire de la formation fixé par le FONGECIF et du niveau du salaire de référence
    - Le niveau de rémunération correspond à un pourcentage fixé par décret (pour un CDI effectuant son CIF dans le cadre de l'entreprise) :
      - Salaire inférieur à 2 fois le SMIC : 90 % (100 % si formation prioritaire) de la rémunération du salarié
      - Salaire supérieur ou égal à 2 fois le SMIC : 80 % (ou 90 % si formation prioritaire) de la rémunération du salarié
  - **Autres prises en charge** en totalité ou en partie
    - Coûts de la formation
    - Frais de transport et d'hébergement

### 2 - Autres modalités de financement en cas de refus ou de prise en charge partielle par le FONGECIF

- **L'employeur** peut (mais n'y est pas tenu) assurer la prise en charge, ou compléter le niveau de la prise en charge, de la rémunération et des coûts de formation
- **Le salarié lui-même**, sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'absence, dans le cadre d'un congé individuel de formation non rémunéré

### CIF-CDI hors temps de travail

- Pas d'autorisation d'absence
- Dossier transmis directement au FONGECIF pour accord de prise en charge
- Durée minimale de la formation : 120 heures

## Statut du salarié

### Salarié en CDI

- Suspension (et non rupture) du contrat de travail
  - Maintien des droits liés à l'ancienneté
  - Maintien des droits à congés payés
- Maintien de la protection sociale
- Réintégration de droit sur un poste de travail correspondant à la qualification et à la rémunération prévue au contrat de travail
- Obligation de suivre la formation : une attestation de présence est transmise chaque mois à l'employeur et lors de la reprise du travail
- La rémunération due est versée par l'employeur qui sera remboursé par le FONGECIF

### Salarié en CDD

- Le bénéficiaire du CIF-CDD a le statut de stagiaire de la formation professionnelle :
  - Maintien de la protection sociale dont il bénéficiait dans le cadre de son CDD (sécurité sociale, assurances chômage, retraite complémentaire)
- La rémunération due est versée par le FONGECIF

### Salarié en CDI

- **CIF en dehors du cadre de l'entreprise**
  - Maintien de la protection sociale

Possibilité d'effectuer un CIF en dehors de l'entreprise hors du temps de travail

